

Avis public

Aux Contribuables de la susdite municipalité

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
secrétaire trésorière adjointe de la susdite municipalité, QUE :**

Avis de promulgation RÈGLEMENT 253-45

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Josée Marquis, secrétaire-trésorière adjointe, de la municipalité du Village de Tadoussac, de ce qui suit :

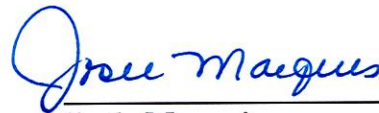
QUE le conseil municipal, lors de la séance régulière du 12 août 2019, a adopté le règlement 253-45

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 253 RELATIF AU ZONAGE ET
AU CAHIER DES SPÉCIFICATIONS AFIN DE MODIFIER LES USAGES
PERMIS DANS LA ZONE 15-CH**

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement, peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville, 162, rue des Jésuites, Tadoussac entre 9h00 et 12h00 et 13h15 et 16h00.

DONNÉ À TADOUSSAC CE 22 AOÛT 2019



**Josée Marquis,
Secrétaire-trésorière adjointe**

